

Bachelor en emploi 4ème année

Filière Soins infirmiers

BSI EE 2016-2020

Calendrier 2019-2020



Légende Emploi Cours PFP ext. 6A Examens CPT Contrat pédagogique tripartite EVAL Evaluation sommative des compétences cliniques

7ème semestre	2019														2020									
	sept			octobre				novembre				décembre			janvier				février					
	Semaine	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4	5	6	7
HESAV		100	100	100	100	100	100	40	40	100	100	100	100						20					
Jours de présence à l'école		L/M/Me J/V	L/M/Me J/V	L/M/Me J/V	L/M/Me J/V	L/M/Me J/V	L/M/Me J/V	M/Me	M/Me	L/M/Me J/V	L/M/Me J/V	L/M/Me J/V	L/M/Me J/V	L/M/Me J/V					v					
Emploi	100							60	60								100	100	100	100	80	100	100	100
Documentation de la FP EE								CTP																EVAL

8ème semestre	2020																																	
	février		mars					avril				mai					juin				juillet				août			sept						
	Semaine	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36				
HESAV	60	40	40	40	40	40	40			40	40	40	40	40	40	20	40	100	100	100	100								40	20				
Jours de présence à l'école	L/M/Me	M/Me	M/Me	M/Me	M/Me	M/Me	M/Me			M/Me	L/M	L/M	L/M	L/M	L/M	M	L/M	L/M/Me J/V	L/M/Me J/V	L/M/Me J/V	L/M/Me J/V								M/Me	v				
Emploi	40	60	60	60	60	60	60	100	100	60	60	60	60	60	60	80	60											100	100	100	100	100	60	80
Documentation de la FP EE																																		

Commentaires

	<p>Le calendrier indique la répartition du temps entre la présence de l'étudiant à HESAV (cours, Période de Formation Pratique externe, examens) et sa présence au travail. Le pourcentage est réparti à parts égales entre l'emploi et HESAV.</p>
Répartition HESAV/ Emploi	<p>Les semaines à plein temps, comptabilisées sur le temps HESAV, correspondent à des semaines dédiées au semestre 7 : à la réalisation la Période de Formation Pratique externe ainsi qu'à celle de projets et au semestre 8 : à la rédaction du Travail de Bachelor.</p> <p>Les semaines 1 à 7 sont planifiées à plein temps au travail en vue de la validation sommative finale des compétences infirmières à l'exception de la semaine 3 durant laquelle l'étudiant se rend à l'école le vendredi.</p>
Jours de formation	<p>En 4ème année, en dehors des semaines à plein temps école, les jours HESAV sont planifiés sur des journées entières les lundi, mardi ou mercredi.</p>
Vacances	<p>L'étudiant en emploi bénéficie de 5 semaines de vacances comptabilisées à part égales entre l'emploi et HESAV. Elles sont planifiées par l'employeur, en accord avec l'étudiant en emploi, sur les périodes indiquées "100% emploi". Il importe que leur répartition permette à l'étudiant de reprendre son souffle de manière régulière.</p>
Planification semestrielle	<p>L'année est subdivisée en 2 semestres. Le semestre 7 débute en semaine 37 et se termine en semaine 7. Le semestre 8 débute en semaine 8 et se termine en semaine 36.</p>
CPT	<p>La Période de Formation Pratique en emploi, correspondant au semestre 7, vise la démonstration des compétences infirmières niveau 3 HES. Le CPT correspondant est établi par l'étudiant, le praticien formateur et l'enseignant référent HESAV en semaine 44 ou 45. Les objectifs poursuivis tiennent compte des acquis et difficultés observés lors de la Période de Formation Pratique externe (PFP ext. 6A) réalisée au début du semestre. La PFP ext. 6A peut être réalisée à l'étranger.</p> <p>La période de formation pratique correspondant au semestre 8 vise l'intégration des compétences métier au poste de travail. Elle permet également de partager, en équipe, la réflexion menée par l'étudiant dans le cadre de son travail de Bachelor. Elle fait l'objet d'un CPT ad hoc qui prend en compte le projet professionnel de l'étudiant infirmier.</p>
Evaluation	<p>L'évaluation finale a lieu en semaine 7. Le support d'évaluation est celui du niveau 3 HES.</p>
Validation du module	<p>La 4ème année correspond à un module de formation pratique : PFP EE 6B. Il permet l'acquisition de 5 crédits ECTS sur la base de l'évaluation réalisée en semaine 7.</p> <p>Si l'évaluation confirme l'acquisition des compétences attendues, le module sera validé même si la Période de Formation Pratique externe est échouée. Celle-ci sera répétée en fin de formation.</p>